



Le nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2018

### SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le vingt-cinq janvier, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Faysa BOUTERFASS (départ mémoire n°14) – Magalie LE FRANC – Sarah SBIA – Jonathan BERREBI – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE (sortie mémoire n°7 et retour mémoire n°8) – Mahamadou N'DIAYE (arrivée mémoire n°2) – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Fatou FAYE – Patrice TRULLI – Fatima MARIE-SAINTE – Muriel CABILLAUX – Salomon ILLOUZ (sortie mémoire n°4 et retour mémoire n°5) – Bernard GRINFELD – Anne JONQUET – José MOURY – Monique SAMSON – Benjamin DUMAS — Manel BEJENNAT.

Représentés: Kahina AIROUCHE par Sarah SBIA – Simbara CAMARA par Christian BARTHOLMÉ – Tuong Lan HOANG par Stéphane DE PAOLI – Koumba KONATE par Mahamadou N'DIAYE – Nathalie FIORE par Christine GABEREL – Mariam SAKHO par Fatima MARIE-SAINTE – Abdel SADI par José MOURY – Waly YATERA par Anne JONQUET – Aline CHARRON par Benjamin DUMAS – Myriam BENOUDIBA par Bernard GRINFELD.

Absents: Youssef ZAOUÏ – Djafar HAMOUM – Selimane ABDERRAHMANE – Pierre MONTELLA – Hervé LEUCI – Sylvain LEGER – Riyad BELALA – Sabrina SAÏDI – Sabrina DEHOUM – Vincent OPTAT.

Secrétariat : Fatou FAYE

## **1. Rapport d'orientation budgétaire Budget Primitif 2018 – Budget principal de la Ville**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 10 (groupes des élus communistes et socialistes)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018 du Budget principal de la Ville et renvoie à la prochaine séance du Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2018.*

*Arrivée de Mahamadou N'DIAYE*

## **2. Avis de la Ville de Bobigny concernant la délimitation de la Plaine de l'Ourcq comme zone touristique**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant la délimitation de la Plaine de l'Ourcq comme zone touristique.*

## **3. Convention avec le Conseil Régional et l'association La Sauge concernant la ferme mobile**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Conseil Régional et l'association La Sauge attribuant un soutien financier à l'association pour le projet de ferme mobile implanté sur le territoire de la Ville de Bobigny.*

*Sortie de Salomon ILLOUZ*

## **4. Avenant n° 1 à la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (DILHI) avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 6 (groupes des élus communistes)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat (DILHI) avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble.*

*Retour de Salomon ILLOUZ*

**5. Acquisition de la bande de retrait d'alignement du terrain de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) rue Hector Berlioz**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des volumes, n° 3a, d'une surface d'environ 257 m<sup>2</sup> et 3b, d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>, situés sur les parcelles cadastrées section AF n° 358, 559, 560 et 562, pour un montant de 25 000.euros.*

**6. Convention d'objectifs et de financement « Publics et territoires » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative au renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement « Publics et territoires » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative au renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et le versement de 45 000 euros pour l'année 2017.*

*Sortie d'Isabelle LEVEQUE*

**7. Convention d'habilitation tripartite avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergies**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve la convention d'habilitation tripartite avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île de France (SIGEIF) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.*

*Retour d'Isabelle LEVEQUE*

**8. Contrat « in house » avec la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation d'Équipements Collectifs (SEMECO) pour assurer la propreté et la sécurité du quartier Paul Éluard**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1

*Christian BARTHOLME ne participe pas au vote*

*Le Conseil Municipal approuve le contrat « in house » avec la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation d'Équipements Collectifs (SEMECO) pour assurer la propreté et la sécurité du quartier Paul Éluard, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.*

**9. Convention avec la Croix-Rouge française dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec la Croix-Rouge française.*

**10. Convention de partenariat avec Bobigny Musiques – Canal 93 pour la mise en place d'ateliers avec le service Jeunesse**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que la Ville déploie une politique éducative et culturelle en direction de la jeunesse (12/17 ans) à travers des coopérations renforcées entre la direction de la Jeunesse et les établissements culturels de la Ville,*

*Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec Bobigny Musiques – Canal 93 pour la mise en place d'ateliers en direction de la jeunesse.*

**11. Indemnités de fonction aux élus locaux et prise en charge des frais engagés**

**Adopté à la majorité**

Pour : 22

Contre : 6 (groupes des élus communistes)

Abstentions : 5 (groupes des élus socialistes et Gérard Aoustin)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des indemnités principales pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :*

<i>Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués</i>	<i>Indemnité en % de l'indice brut terminal</i>
<i>Monsieur Stéphane DE PAOLI</i>	<i>132,50%</i>
<i>Monsieur Christian BARTHOLMÉ</i>	<i>69,45%</i>
<i>Madame Kahina AIROUCHE</i>	<i>41,04%</i>
<i>Monsieur Youssef ZAOUI</i>	<i>41,04%</i>
<i>Madame Faysa BOUTERFASS</i>	<i>69,45%</i>
<i>Monsieur Djafar HAMOUM</i>	<i>41,04%</i>
<i>Madame Magalie LE FRANC</i>	<i>41,04%</i>
<i>Monsieur Selimane ABDERRAHMANE</i>	<i>41,04%</i>
<i>Madame Sarah SBIA</i>	<i>41,04%</i>
<i>Monsieur Simbara CAMARA</i>	<i>41,04%</i>
<i>Monsieur Jonathan BERREBI</i>	<i>41,04%</i>
<i>Monsieur Gérard AOUSTIN</i>	<i>19,16%</i>
<i>Madame Isabelle LÉVÊQUE</i>	<i>41,04%</i>
<i>Monsieur Mahamadou N'DIAYE</i>	<i>39,46%</i>
<i>Madame Ouassila KOUAICHI</i>	<i>39,46%</i>
<i>Monsieur Marc DRANE</i>	<i>39,46%</i>
<i>Madame Christine GABEREL</i>	<i>39,46%</i>
<i>Madame Fatou FAYE</i>	<i>11,79%</i>
<i>Monsieur Muriel CABILLAUX</i>	<i>11,79%</i>
<i>Madame Fatima MARIE-SAINTE</i>	<i>11,79%</i>
<i>Madame Sabrina DEHOUM</i>	<i>11,79%</i>
<i>Monsieur Hervé LEUCI</i>	<i>11,79%</i>

## **12. Protocole transactionnel pour le remboursement des frais engagés par la Maison de la Culture – MC 93**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que la Maison de la Culture – MC93 a pris en charge l'exécution de certaines prestations lors de l'opération de restructuration à la suite notamment de défaillances de certaines entreprises et suite à des difficultés techniques rencontrées,  
Le Conseil Municipal approuve le projet de protocole transactionnel avec l'association Maison de la Culture – MC93 pour le remboursement de la somme de 138 045,38 euros TTC.*

## **13. Avenants n° 3 au contrat d'assurance « Flotte automobile » et au contrat d'assurance « Dommages aux biens »**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 au contrat d'assurance « Flotte automobile » d'un solde débiteur de 6 568,43 euros et l'avenant n° 3 au contrat d'assurance « Dommages aux biens ».*

*Départ de Faysa BOUTERFASS*

#### 14. Vœu pour la libération de Salah Hamouri

##### Adopté à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 9 (groupes des élus socialistes, Gérard Aoustin, Fatima Marie-Sainte, Patrice Trulli, Jonathan Berrebi)

Ne participe pas : 0

*Considérant que Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, connaît son 162<sup>ème</sup> jour de détention arbitraire dans les prisons israéliennes,*

*Le Conseil Municipal appelle officiellement Monsieur le président de la République et son ministre des Affaires étrangères à œuvrer pour la défense de Salah Hamouri, à agir pour que sa famille puisse lui rendre visite et à demander publiquement et explicitement sa libération, comme l'État Français s'honore de le faire pour chacun de nos concitoyens victimes de l'arbitraire de part le monde .*

*A cette occasion, les élus réitèrent la volonté exprimée en séance le 08 mars dernier de « promouvoir une solution négociée avec deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité », indiquée comme condition d'une paix durable par la déclaration de la Conférence de la paix réunie à Paris le 15 janvier 2017.*

**Le Maire,**

**Stéphane DE PAOLI.**

